

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-02

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 5

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - REYNAUD Pascale - SEGOND Eric.

Absent : BERTHALON Jérôme - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Etienne à DRUJON D'ASTROS Cyrille - DEHOUX Brigitte à SEGOND Eric - MATHURIN Christian à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : VALIDATION DU CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DE LA VIA FERRATA DE FREISSINIÈRES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la proposition de contrat d'entretien annuel de la Via Ferrata de Freissinières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la proposition de contrat d'entretien annuel avec Roc Aventure d'un montant de 1 700.00 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Eric



Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS